



FAE

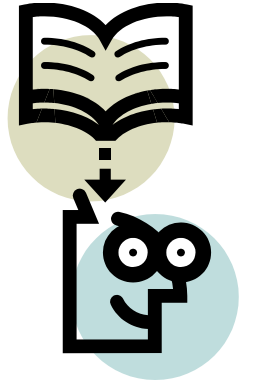
L'ADOLESCENT AU COLLÈGE ET AU LYCÉE



LE COLLÈGE

Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième.

Loi HABY
Collège unique 1975



L'EPLE

Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE). Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes.



Le chef d'établissement

- **Représente l'Etat au sein de l'établissement :**

- A autorité sur les personnels affectés dans l'établissement
 - Est responsable de l'ordre et de la sécurité dans l'établissement
- Veille au respect des droits et des devoirs de tous les membres de la communauté scolaire et assure l'application du règlement intérieur. A ce titre, il peut sanctionner les élèves.

- **Est l'organe exécutif de l'établissement :**

- Préside le Conseil d'Administration et les autres instances
 - Prépare les travaux du Conseil d'Administration
 - Exécute les décisions du Conseil d'Administration

La gestion de leurs bâtiments relève des départements en application des lois de décentralisation.



La loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 porte sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, la région et l'État.

1985



La loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n° 83-663 précise notamment la participation des collectivités territoriales aux dépenses des établissements.

LA RÉFORME DU COLLÈGE 2016



« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. »

Article L. 111-1 du Code de l'éducation.

La réforme du collège s'est construite à partir des réalités du terrain, d'exemples d'initiatives et de projets. Des axes se sont imposés :

Renouveler les pratiques
des enseignants pour
mieux accompagner les
élèves

Donner aux équipes
pédagogiques des
moyens horaires pour
des groupes à effectifs
réduits et des
interventions conjointes

- Des **programmes écrits** par cycles à partir d'un **nouveau socle commun**, qui présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

Cycle 3 - Consolidation

CM1 - CM2 - 6^e

Cycle 4 - Approfondissements

5^e - 4^e - 3^e

- Des **grilles horaires** équilibrées sur l'ensemble du collège avec l'obligation d'assurer une pause méridienne d'au moins 1 h 30.
- Une **évaluation** avec des objectifs plus explicites, pour aider les élèves à progresser en précisant leurs acquis et ce qu'ils doivent approfondir.
- Des **modalités d'apprentissage** différentes pour aborder les connaissances des programmes :
 - sous la forme d'un **accompagnement personnalisé** (AP) pour tous les élèves, étendu à chaque niveau de classe du collège ;
 - sous la forme de projets conduisant à une réalisation concrète dans les **enseignements pratiques interdisciplinaires** (EPI) au cycle 4.

ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE

Les enseignements au collège sont structurés en disciplines :

- français
- mathématiques
- histoire-géographie
- éducation civique
- langues vivantes
- sciences de la vie et de la Terre
- technologie
- arts plastiques
- éducation musicale
- éducation physique et sportive
- physique-chimie
- L'histoire des arts et l'informatique sont enseignées dans le cadre normal des cours durant toute la scolarité au collège.



L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

**Enseignements obligatoires : 26 h
pour tous les niveaux du collège**



**Enseignements
optionnels**



2017

quelques modifications :
« l'assouplissement de la
réforme »

Les parcours :

- parcours citoyen,
- parcours d'éducation artistique et culturelle,
- parcours éducatif de santé,
- parcours Avenir.

Les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et l'accompagnement personnalisé ne sont plus obligatoires.



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Elle est **constituée** :

- **du chef d'établissement**, le Principal, et, en fonction de la taille du collège, **d'un Principal adjoint**
- **d'un adjoint gestionnaire**
- **d'un ou 2 conseiller(s) principaux d'éducation (CPE)**

Attention, certains petits collèges n'ont pas de CPE.





LES INSTANCES DU COLLÈGE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nombre de **membres du conseil d'administration** dépend de la taille du collège. Il y en a **24 dans les collèges de moins de 600 élèves et 30 pour les collèges aux effectifs plus importants :**

- 1/3 de représentants du personnel de l'établissement
- 1/3 de représentants des parents d'élèves et des élèves
- 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées

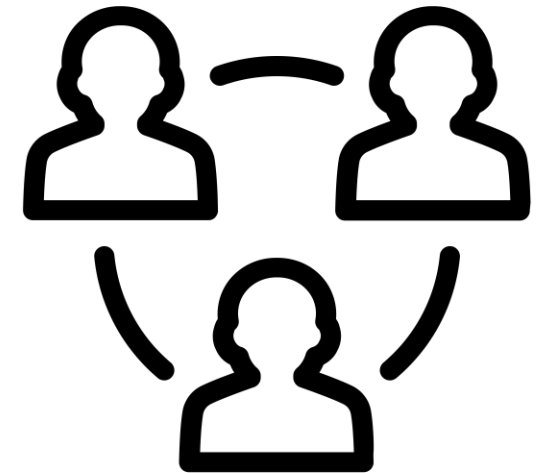
Le conseil d'administration **règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement et fixe notamment le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget.**

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Elles sont **constituées par classe** et ont notamment pour mission de **favoriser la concertation entre les enseignants, d'assurer le suivi et l'évaluation des élèves et d'organiser l'accompagnement personnalisé.**

Les équipes pédagogiques constituées par discipline favorisent les coordinations nécessaires entre les enseignants. Le professeur principal et le conseiller principal d'éducation sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des élèves.



LE CONSEIL DE CLASSE

Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe et se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève.

Il est présidé par le chef d'établissement et composé des enseignants, de deux délégués de parents d'élèves, de deux délégués des élèves, du conseiller principal d'éducation, du conseiller d'orientation et éventuellement du personnel médico-social.



LE COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Il exerce les missions concernant l'éducation à la citoyenneté, la prévention de la violence, l'aide aux parents en difficulté et l'éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention des conduites à risques.



LE CONSEIL DE LA VIE COLLÉGIENNE



Les conseils de la vie collégienne donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Ce sont des lieux d'expression de la démocratie scolaire.

LES ÉCO-DÉLÉGUÉS

Des élèves éco-délégués pour agir en faveur du développement durable



Les classes de collège élisent des éco-délégués pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. À travers ces élections et les projets éco-responsables menés toute l'année, les élèves deviennent acteurs à part entière pour faire des établissements des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique. 250 000 classes engagées pour le développement durable, ça peut tout changer.

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école est assuré. Les représentants de parents d'élèves participent aux conseils de classe et d'administration des établissements.

- Conseils pratiques aux parents,
- Le rôle et la place des parents au collège,
- Les élections des représentants des parents d'élèves.



RESSOURCES FINANCIÈRES ET GESTION

Les collèges sont financièrement autonomes. Le département a la charge de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service et verse une subvention de fonctionnement pour les collèges. L'État assure la rémunération du personnel autre que technicien, ouvrier et de service et de certaines dépenses pédagogiques. Les collèges ont leur propre budget, voté par le conseil d'administration et contrôlé par la collectivité territoriale, l'académie et le préfet. L'agent comptable et le chef d'établissement sont responsables de l'exécution du budget.





MISSIONS DES CPE

CIRCULAIRES MINISTÉRIELLES 1982 ET 2015



Mission première de l'Ecole = Instruire et éduquer afin de conduire tous les élèves à la réussite scolaire, sociale, professionnelle et faire partager les valeurs de la République

Mission CPE = Placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective de réussite scolaire et d'épanouissement personnel.

CPE :

- Responsable de **l'organisation et de l'animation de la vie scolaire**
- **Concepteur de son activité** sous l'autorité du Chef d'établissement
- **Pas de référentiel** précis, mais des tâches en réponse aux exigences du terrain
- **Interlocuteur privilégié** dans l'organisation et le déroulement de la vie quotidienne
- **Centralisateur et passeur** d'informations

3 domaines de responsabilité :

- Participation à la politique éducative de l'établissement
- Suivi des élèves
- Organisation de la vie scolaire

PARTICIPATION À LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

Prise en compte de la diversité des contextes

- Connaissance du climat et des réalités scolaire, géographique, sociale de l'établissement

Mise en place d'actions ayant pour objectifs de :

- Faire comprendre et accepter les règles de vie (respect de l'individu et vie collective)
- Préparer à l'exercice de la citoyenneté (délégués, Conseil de la Vie Collégienne/Conseil de la Vie Lycéenne, participation aux instances et groupes de travail...)
- Développer l'autonomie et les initiatives (Foyer Socio-Educatif, Maison Des Lycéens, projets éducatifs et culturels...)
- Favoriser l'insertion dans la vie sociale et professionnelle

Développement des valeurs du bien vivre ensemble, tolérance, solidarité, neutralité, laïcité...

Lutte contre les discriminations, le harcèlement, les incivilités et la violence...



Elaboration et respect du **Règlement Intérieur**

Appréciation des mesures de **sanction** et réparation (vision globale, équité, justice)

Prévention et gestion des conflits, dialogue, médiation, perspective éducative, approche réparatrice des sanctions

Conseil pour le Chef d'établissement et les membres de la communauté éducative, liaison avec les partenaires

Participation aux instances, **membre de droit** : Conseil d'Administration, Conseil de classe, Conseil pédagogique, Conseil de discipline, Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté...

REPORTAGE « LA VIE AU COLLÈGE »



Le passage de l'école élémentaire au collège est souvent synonyme de grands changements pour les enfants. Il leur faut s'adapter à un nouvel environnement, à un emploi du temps, à un professeur par discipline, etc. Plus de 3 millions d'élèves sont au collège.

Lien <https://www.dailymotion.com/video/xeh47e>

LE SUIVI INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES ÉLÈVES

Partage et échange de connaissance avec tous les partenaires (intérieur et extérieur)

Connaissance de la situation de chaque élève

- comportement, activités, absences, résultats, environnement et conditions de vie et de travail... pour suivi personnalisé

Lutte contre :

- les risques psychosociaux (conduites à risque, addictions, stress,...)
- L'absentéisme et le décrochage scolaire (réfèrent décrochage, sécurisation des parcours de formation, tutorat...)

Ecoute bienveillante et attention spécifique **aux élèves ayant des besoins éducatifs ou pédagogiques particuliers**

Instaurer **une relation de confiance avec les familles** ou les représentants légaux

- Dialogue constructif dans la durée

L'ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

Gestion des espaces et temps

- mouvements, sortie, études, restauration, hébergement...

Organisation des conditions d'accueil

- rythmes, travail, aides, animations, encadrement...

Sécurité physique et psychologique

Responsabilités au sein des foyers socio-éducatifs et des maison des lycéens, mise en place de clubs, activités, ateliers, sorties... **périscolaire**

☞ **Contribution à la qualité du climat** ☞ **Disponibilité pour les apprentissages**

Organisation du service

- Emploi du temps, contrôle, gestion, recrutement, évaluation, formation des AED
- Cohérence et efficacité

RELATIONS AESH / VIE SCOLAIRE

Connaissance partagée des besoins de l'élève définis par le PPS

Collaboration dans l'aide que l'AESH apporte à l'élève pour les apprentissages, la vie sociale et la vie quotidienne

- Déplacements
- Lieu de travail
- Créneau horaire
- Confort ou sécurité physique et psychologique
- Explicitation auprès des élèves

Communication avec la famille toujours en présence d'un professeur.



L' ADOLESCENCE

ENTRE L' ENFANCE ET L' ÂGE ADULTE, UN JEUNE EN CONSTRUCTION



Puberté = Transformations physiques et
psychologiques

Modification du corps et du comportement

Nouveau rapport au corps - Souvent mal à
l'aise avec l'évolution de son corps

Besoin d'être rassuré

Fait le deuil de ce qui le rattache à l'enfance
Découvre de nouveaux intérêts, fait de
nouvelles expériences

Attention aux conduites à risques

Indépendance vis-à-vis des parents - Besoin
de s'éloigner d'eux et d'élargir ses
connaissances - Besoin de s'identifier à son
groupe d'âge

Importance de la bande de copains

Période normale de **conflit nécessaire**

- à l'équilibre intérieur du jeune
- à sa prise d'autonomie
- à la construction de son identité

Tendance au repli sur soi, ou à l'excès, à la
contradiction, au débat, aux avis tranchés...

En quête d'absolu, de valeurs, tout en
rejetant les normes

Sensible à l'injustice

Période où il se forge des opinions et
intérieurise un code moral

Questionnement sur l'identité

LE NOUVEAU BAC GÉNÉRAL OU TECHNOLOGIQUE (2021)

- Pour simplifier l'organisation (entre 12 et 16 épreuves selon les parcours)
- Moins de perturbation pour les lycées (3^{ème} trimestre plus long)
- Plus d'accompagnement à l'orientation, plus d'accompagnement personnel
- Fin des séries pour des choix d'enseignements qui motivent

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- 10 enseignements communs = 26 h 30

Français, HG, Langue vivante A et B, Sciences économiques et sociales, Maths, Physique-Chimie, SVT, EPS, EMC, Sciences numériques et technologie

- Accompagnement personnalisé + tutorat + Aide à l'orientation 54h
- Options 3 h ou section sportive
- Enseignements linguistiques facultatifs (Euro ou disciplines non linguistiques)

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**



Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

	3 spécialités Première	2 spécialités Terminale
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	- sciences de gestion et numérique - management - droit et économie	- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion - droit et économie
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	- physique chimie pour la santé - biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales	- chimie, biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- enseignement scientifique alimentation-environnement - sciences et technologies culinaires et des services - économie, gestion hôtelière	- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement - économie, gestion hôtelière
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	- innovation technologique - ingénierie et développement durable - physique chimie et mathématiques	- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique - physique chimie et mathématiques
TMD Techniques de la musique et de la danse	- option instrument - option danse	- option instrument - option danse
	(Rénovation en cours)	
STL Sciences et technologies de laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie - biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	- physique chimie - outils et langages numériques - design et métiers d'art	- analyse et méthodes en design - conception et création en design et métiers d'art
STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)	

LES ÉPREUVES DU BAC

5 épreuves terminales = 60% de la note finale

- 4 X Term = 2 spé + 1 Philo + 1 Oral
- 1 X 1^{ère} = Français (écrit + oral)

Contrôle continu = 40% de la note finale

- 10% = Bulletins de 1^{ère} et Term pour encourager à la régularité dans le travail
- 30% Epreuves communes (sauf philo et spé) en 1^{ère} et Term organisées en 3 sessions (sujets banque nationale et corrections copies anonymées)

CONTRÔLE CONTINU 40%

30% Epreuves communes

1^{re}

2 séries d'épreuves :

2^e trimestre : Histoire-Géo + LVA + LVB

3^e trimestre : Histoire-Géo + LVA + LVB

+ Enseignement scientifique

+ spécialité de 1^{re} abandonnée en T1^e

T1^e

1 série d'épreuves au 3^e trimestre

4 disciplines : Histoire-Géo + LVA + LVB

+ Enseignement scientifique

10%

1^{re} - T1^e

Notes des bulletins scolaires

ÉPREUVES FINALES 60%

1^{re} fin juin

Épreuve anticipée de **Français**
un écrit et un oral

T1^e mars

2 épreuves écrites sur les
disciplines de spécialité
choisies par le candidat

T1^e fin juin

1 épreuve écrite de **Philosophie**

1 **épreuve orale individuelle**

« Une épreuve obligatoire orale de 20 min préparée pendant le cycle terminal. Elle porte sur un **projet** adossé à un ou deux des enseignements de spécialité suivis par le candidat. »

RATTRAPAGE MAINTENU